

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX**  
**Lundi 21 mai 2007 à 20h00**

- Présents :**
- Mme Dominique Bernardet, Présidente.
  - Mmes Annick Deshayes, Margrit Grodecki et Brigitte Martin, Conseillères municipales.
  - MM. Jean Berthet, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Enrico Querio, Marc Truan, Jean-Pierre Waeffler, Conseillers municipaux.
  - M. Jacques Magnenat, Maire,
  - MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints,
  - M. Olivier Niederhauser, Secrétaire général
- Excusés :**
- MM. Jean-Louis Kaiser et Jean-Marc Styner, Conseillers municipaux
  - Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
- 

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2007
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
  - 2.1 Prestation de serment des Maires et Adjoints
3. Communications de la Mairie
  - 3.1 Verre brisé à l'Agorespace
  - 3.2 Séance d'installation du nouveau Conseil municipal
  - 3.3 Statistique de la délinquance dans la commune
  - 3.4 Commission « salle communale »
  - 3.5 Noctambus
  - 3.6 Troinex bouge – la Suisse bouge
  - 3.7 Festival de la Grand-Cour
  - 3.8 Manifestations organisées par le local des jeunes
  - 3.9 Sortie des aînés
4. Approbation des comptes 2006 :
  - 4.1. Rapport de la commission des finances
  - 4.2. Rapport de la fiduciaire
  - 4.3. Approbation du compte rendu administratif et financier pour 2006
  - 4.4. Vote des délibérations approuvant les comptes 2006
5. Projet de délibération :
  - 5.1. Vote d'un crédit supplémentaire destiné à financer l'achat d'un véhicule de piquet intercommunal pour les compagnies de sapeurs-pompiers de Troinex et Veyrier
6. Propositions individuelles et questions

- 6.1 Projet de crèche privée à Troinex
- 6.2 Remplacement du four de la boulangerie « Le P'tit Prince »
- 6.3 Nouvel abri de bus au ch. Sous-le-Crêt
- 6.4 Agresseur remis en liberté
- 6.5 Projet de plan de circulation de la commune
- 6.6 Remerciements aux conseillers municipaux sortants

Mme Bernardet, Présidente, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle excuse les absences de MM. Kaiser et Styner et informe que M. Menu arrivera avec quelques minutes de retard.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2007**

Aucune remarque n'est formulée et ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Les Conseillers municipaux ont reçu des invitations pour la prestation de serment des magistrats qui aura lieu le 29 mai à la Cathédrale Saint-Pierre ; Mme Bernardet invite les personnes qui ne se rendront pas à cette cérémonie à remettre leur invitation au secrétariat afin d'en faire profiter éventuellement d'autres Troinésiens.

## **3. Communications de la Mairie**

### **Communications de M. Magnenat, Maire :**

#### **3.1. Verre brisé à l'Agorespace**

M. Magnenat informe que suite à la remarque faite par M. Waefler lors de la dernière séance, la Mairie a réfléchi à une solution pour remédier aux problèmes causés par les dégâts et déchets laissés parfois dans la zone de l'Agorespace.

Un service de surveillance et de nettoyage de toute la zone de l'Agorespace et du parc de jeux situé à côté de la Chaumière a été mis en place avec l'entreprise Dupertuis, ceci tous les samedis et dimanches matin. Depuis une quinzaine de jours, une ou deux personnes passent donc chaque week-end et procèdent au contrôle et au nettoyage des lieux. Il est prévu d'effectuer un essai durant 2 ou 3 mois et si celui-ci est positif, le contrat sera prolongé jusqu'à la fin de l'année.

Il va sans dire que ces prestations ont un coût (env. Fr. 80.-/heure) qui n'était pas prévu au budget et qui se retrouvera donc dans les comptes 2007.

#### **3.2. Séance d'installation du nouveau Conseil municipal**

M. le Maire rappelle que la première séance de la nouvelle législature aura lieu le lundi 4 juin 2007 à 20h00 dans cette salle. Cette réunion est destinée à la prestation de serment de tous les Conseillers municipaux, à l'élection du Bureau du Conseil et à la nomination des diverses commissions. Par ailleurs, le nouveau Conseil procédera également, comme les autres communes concernées, à la désignation des représentants au Conseil de la Fondation intercommunale de l'EMS de Drize, dont les statuts prévoient que les représentants sont désignés au début de chaque législature, pour une période de 4 ans.

#### **3.3. Statistiques de la délinquance dans la commune**

Comme chaque trimestre, la Mairie a reçu de la gendarmerie de Carouge la statistique des différents délits survenus sur la commune. M. Magnenat relève que la délinquance est en légère diminution et il fait circuler un tableau récapitulatif des chiffres des 3 dernières années (annexe 1).

### **Communication de M. Yves Meynard :**

#### **3.4. Commission « Salle communale »**

M. Meynard informe les membres de cette commission qu'une séance aura lieu le lundi 18 juin à 18h30 et il invite les personnes concernées à réserver cette date.

## **Communications de M. Paul Buclin :**

### **3.5. Noctambus**

La Mairie a reçu les résultats des fréquentations des lignes du Noctambus en 2006 et M. Buclin fait circuler ces différents tableaux. Le nombre de voyageurs est en hausse par rapport à 2005, également sur la ligne no 3 qui concerne la commune de Troinex.

### **3.6. Troinex bouge – la Suisse bouge**

Cette manifestation, qui s'est déroulée pendant la semaine du 7 au 10 mai et durant le week-end des 12 et 13 mai à l'Agorespace a rencontré un très beau succès et au nom de la Mairie, M. Buclin remercie les participants, les sociétés communales et tout particulièrement Mme Pannatier, la principale organisatrice de cette action. Quelques photos prises durant le week-end par les organisateurs sont présentées aux conseillers.

### **3.7. Festival de la Grand-Cour (2 et 3 juin prochains)**

M. Buclin rappelle que c'est dans moins de 2 semaines qu'aura lieu le Festival de la Grand-Cour et les Conseillers municipaux ont trouvé sur leur place le programme de cette grande manifestation communale, qui verra la participation de nombreux Troinésiens et Troinésiennes : jeunes musiciens, acteurs de la Revue, chanteurs de la Comédie musicale « Zone Lumière » (qui jouera des extraits de son spectacle), membres des sociétés communales qui tiendront des stands de nourriture et de boissons. M. l'Adjoint espère que les Conseillers participeront tous à cette fête et tout particulièrement dès le début de la manifestation, le samedi 2 juin (15h : début des jeunes et animations, 17h : début des concerts).

Mme Grodecki a été surprise de lire sur le programme que les stands de nourriture seraient ouverts de 19h à 21h, alors que la commission des loisirs avait prévu dès 17h. M. Buclin indique que les sociétés seront informées qu'elles pourront vendre leurs mets dès 17h.

### **3.8. Manifestations organisées par le Local des jeunes de Troinex**

M. Buclin annonce que les animateurs et les jeunes organiseront prochainement les deux fêtes suivantes :

- Mardi 29 mai, de 17h à 19h, devant la mairie : apéritif à l'occasion de la Fête des voisins.
- Dimanche matin 10 juin (reporté au 17 juin en cas de mauvais temps) : brunch dominical organisé dans le parc de la mairie, en collaboration avec le P'tit Prince (un tout-ménage sera envoyé).

### **3.9. Sortie des aînés**

M. l'Adjoint rappelle que cette course aura lieu le 13 juin prochain et les aînés recevront l'invitation à la fin de cette semaine.

## **4. Approbation des comptes 2006**

### **4.1. Rapport de la commission des finances**

La Présidente passe la parole à Mme Deshayes, auteur du rapport (annexe 2), qui donne lecture de la première partie relative à l'examen des comptes 2006. Aucune question n'est posée au sujet de ce rapport.

### **4.2. Rapport de la fiduciaire**

Mme Bernardet lit les conclusions du rapport de la Fiduciaire Privée SA qui a effectué la révision des comptes et qui recommande au Conseil municipal de les approuver.

### **4.3. Approbation du compte rendu administratif et financier pour 2006**

Les Conseillers ont reçu quelques jours avant la séance un exemplaire de ce compte rendu, qui sera encore complété par les rapports des sociétés communales. Ce document n'appelant aucune remarque, il est considéré comme approuvé.

### **4.4. Vote des délibérations approuvant les comptes 2006**

La Présidente donne lecture, puis met au vote les deux délibérations suivantes :

**APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE  
D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE  
DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2006**

vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le compte administratif pour l'exercice 2006 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2006 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,

vu le rapport de la commission des finances du 7 mai 2007,

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2006.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2006 pour un montant de Fr. 5'645'951.09 aux charges et de Fr. 6'894'092.43 aux revenus, l'excédent de recettes s'élevant à Fr. 1'248'141.34.
3. D'approuver le compte d'investissement 2006 pour un montant de Fr. 868'936.21 aux dépenses et de Fr. 39'649.30 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 829'286.91.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 829'286.91 par l'autofinancement à raison de Fr. 2'059'485.09 au moyen de la somme de Fr. 811'343.75 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 1'248'141.34.  
L'excédent de financement s'élève à Fr. 1'230'198.18.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette de Fr. 1'248'141.34 représentant l'excédent de recettes du compte de fonctionnement.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2006 totalisant à l'actif un montant de Fr. 46'400'460.27 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures de 10 à 13)	Fr. 33'158'290.69
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr. <u>13'242'169.58</u>
<b>Total de l'actif</b>	<b>Fr. 46'400'460.27</b>

Et au passif un montant de Fr. 46'400'460.27 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr. 369'950.64
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr. 11'433'164.15
- Provisions (nature 24)	Fr. 2'705'129.05
- Engagements envers les financements spéciaux et t les préfinancements (nature 28)	Fr. 6'533'543.32
- Fortune nette (nature 29)	Fr. <u>25'358'673.11</u>
<b>Total du passif</b>	<b>Fr. 46'400'460.27</b>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent à Fr. 0.- au 31.12.2006.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

**APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES  
ET LES MOYENS DE LES COUVRIR POUR 2006**

*Vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le rapport de la commission des finances du 7 mai 2007,*

*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide**

1. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2006 figurant sur la liste annexée (annexe 3), pour un montant total de **Fr. 394'804.31**.*
2. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

**Cette délibération est également approuvée à l'unanimité.**

**5. Projet de délibération**

**5.1. Vote d'un crédit supplémentaire destiné à financer l'achat d'un véhicule de piquet intercommunal pour les compagnies de sapeurs-pompiers de Troinex et Veyrier**

Mme Deshayes donne lecture de la 2<sup>e</sup> partie du rapport de la commission des finances, puis M. Magnenat donne quelques précisions sur le type de moteur du véhicule choisi : aucun des constructeurs ne pouvant équiper les moteurs d'un filtre à particules, que ce soit en série ou en option, la Mairie propose l'achat d'un véhicule à moteur diesel sans filtre. M. Magnenat précise toutefois que le modèle retenu (Suzuki Jimny) fait partie des véhicules les moins polluants (rejet de moins de 140 g de CO<sub>2</sub>).

M. Berthet demande si la Mairie a repris contact avec la commune de Veyrier pour lui proposer d'acheter plutôt un véhicule à moteur essence puisque les moteurs diesel ne peuvent être équipés de filtres à particules ? M. Magnenat répond par la négative, mais il a rendez-vous demain avec un conseiller administratif de Veyrier.

M. Berthet annonce que dans ces conditions, le groupe socialiste ne votera pas l'achat de ce véhicule ; M. Querio estime également qu'une collectivité publique doit montrer l'exemple en matière de protection de l'environnement et qu'une solution allant dans le sens de la demande de la commission doit être trouvée. Il propose donc d'envisager l'achat du modèle Renault Kangoo à essence, qui sera plus « propre » et, de plus, d'origine européenne.

Mme Grodecki et M. Waefler appuient la proposition de M. Querio.

M. Forestier demande pourquoi la commune de Veyrier souhaite absolument un véhicule à moteur diesel et 4 x 4. M. Magnenat répond que la première condition est la traction 4 x 4, le moteur diesel étant souhaité en raison de sa plus grande solidité.

Au vu de ces explications et des différentes remarques et propositions, le Conseil municipal décide de modifier le libellé de la délibération (« de type Suzuki Jimny 1,5JX » est remplacé par « équipé d'un moteur à essence avec catalyseur »), puis la Présidente met au vote le nouveau texte suivant :

**VOTE D'UN CREDIT SUPPLEMENTAIRE  
DESTINE A FINANCER L'ACHAT D'UN VEHICULE DE PIQUET INTERCOMMUNAL POUR LES  
COMPAGNIES DE SAPEURS-POMPIERS DE TROINEX ET VEYRIER**

*Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu la mise en application de Pompiers XXI au 1<sup>er</sup> juin 2007 pour la zone Arve et Lac et les exigences y relatives,*

*vu la convention de collaboration à signer avec la commune de Veyrier*

*vu le rapport de la commission des finances du 7 mai 2007,*

*sur proposition de la Mairie,*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **décide**

- 1. D'approuver l'acquisition d'un véhicule de piquet intercommunal équipé d'un moteur à essence avec catalyseur et dont le coût est réparti à raison de 50% pour la commune de Troinex et 50% pour la commune de Veyrier.*
- 2. D'ouvrir un crédit supplémentaire de Fr. 33'000.- destiné à financer l'achat dudit véhicule, la moitié de la somme étant refacturée à la commune de Veyrier.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement de l'année 2007 de la Commune de Troinex, sous la rubrique 1400.3110 "Mobilier, machines, matériel, véhicules".*
- 4. De couvrir ce crédit supplémentaire par des plus-values réalisées aux revenus et par des économies à faire sur d'autres rubriques de charges.*

**Cette délibération est approuvée par 9 OUI et 5 abstentions.**

## **6. Propositions individuelles et questions**

### **6.1 Projet de crèche privée à Troinex**

M. Forestier se réfère au dossier que les Conseillers municipaux ont reçu de deux habitants de la commune concernant le projet de création de « L'espace de vie enfantine chez baboussia » au ch. des Moulins-de-Drize et il demande si la Mairie a prévu de donner des informations complémentaires.

M. Buclin explique que l'Exécutif souhaite parler de ce projet avec les communes voisines, qui ont également reçu ce dossier, puis une discussion aura lieu avec le nouveau Conseil municipal.

M. l'Adjoint relève toutefois que le prix de la place indiqué dans le plan financier du projet est assez élevé et il rappelle que notre commune est déjà partenaire de la crèche La Cigogne à Vessy, où un projet d'agrandissement est à l'étude.

### **6.2 Remplacement du four de la boulangerie « Le P'tit Prince »**

En réponse à une question de M. Forestier, M. Meynard indique que l'ancien four est repris par le fournisseur pour un montant de CHF 5'000.-.

### **6.3 Nouvel abri de bus au chemin Sous-le-Crêt**

M. Forestier demande si un aménagement complémentaire est prévu pour cet abri qui, compte tenu de son orientation, ne permet pas aux usagers de voir les bus. M. Magnenat répond que la Mairie a demandé aux TPG de transformer cet arrêt, actuellement « sur demande », en arrêt fixe. Si cela n'est pas possible, l'installation d'un miroir pourrait être envisagée.

### **6.4 Agresseur remis en liberté**

M. Forestier signale que l'auteur de voies de fait sur des clients du café « Les Drôles de Dames » à Pierre-Grand serait à nouveau en liberté et fréquenterait à nouveau cet établissement ; il demande si la Mairie est au courant et s'il n'est pas possible d'interdire à cet individu de revenir sur les lieux de ses méfaits.

M. Magnenat répond qu'il a effectivement appris que cette personne était à nouveau présente dans le secteur et il se renseignera auprès de la police sur les raisons et les conditions de sa remise en liberté.

### **6.5 Projet de plan de circulation de la commune**

M. Berthet se réfère à la motion du groupe DC relative au projet de plan de circulation de la commune, dont il a déjà fait mention lors de la dernière séance du Conseil municipal ; il rappelle qu'à l'occasion de la commission d'urbanisme du 7 juin 2006, M. Magnenat avait proposé « de

demander au bureau CITEC de faire une proposition sur la base de l'étude menée par ce bureau en 2001 » ; ensuite, lors de la séance plénière du 16 octobre 2006, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité « que cette motion se traduise par un appel d'offre à CITEC pour la réalisation de ce plan ». M. Berthet se dit étonné qu'à ce jour, aucune suite n'ait été donnée à cette décision.

M. Magnenat répond qu'il a rencontré le bureau CITEC pour que celui-ci propose une offre d'étude actualisée, mais que le Conseil municipal devra définir encore le cahier des charges de cette étude.

M. Meynard est d'accord avec M. Berthet concernant le retard pris par ce dossier, mais il relève que cette étude devra se faire en parallèle à celle du plan directeur communal. La Mairie ayant reçu l'offre de CITEC, ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission d'urbanisme au début de la nouvelle législature.

M. Forestier fait remarquer que cette motion est liée également au dossier « Genève-Sud » et il demande si la Mairie a des nouvelles concernant cette étude de circulation de toute la région ; il est d'avis qu'il ne serait pas judicieux de réaliser un plan de circulation communal avant de connaître les conclusions de cette étude intercommunale.

M. Meynard rappelle que la motion du groupe DC est destinée à trouver des solutions rapides aux problèmes de circulation de la commune, sans attendre les conclusions et surtout les décisions liées à l'étude Genève-Sud, qui prendront encore plusieurs années.

Mme Martin est également d'avis qu'il ne faut pas attendre la fin de l'étude Genève-Sud, mais que la commune doit agir et montrer clairement ce qu'elle veut en matière de circulation afin de ne pas se voir imposer des solutions qu'elle ne souhaite pas.

#### **6.6 Remerciements aux Conseillers municipaux sortants**

Mme Grodecki prend la parole à l'occasion de sa dernière séance en tant que Conseillère municipale et fait un bref retour en arrière, rappelant les dossiers qui n'ont toujours pas trouvé de solution malgré de nombreuses années de discussions (Voie Cottier, contournement de Troinex, etc.) et ceux qui ont connu une réalisation satisfaisante (rénovation de la Ferme Rosset, la Grand-Cour, etc.). Elle a une pensée particulière pour les personnes qui nous ont quittés (M. Dottrens, M. Deshayes) et forme ses vœux pour que le nouveau Conseil municipal puisse travailler de manière constructive, en respectant les opinions de chacun.

M. Magnenat relève qu'à l'occasion de cette dernière séance de la législature, le Conseil prend congé de plusieurs personnes. Après avoir remercié Mme Bernardet pour son excellente présidence durant l'année écoulée, il retrace le parcours de **Mme Martin**, entrée au Conseil municipal en septembre 1997 ; durant ces dix ans, elle a suivi les dossiers avec beaucoup de compétence, en particulier les projets de construction et d'aménagement. Bien que privée de commission ces quatre dernières années, elle a toujours suivi les débats activement et M. Magnenat la remercie vivement de son engagement en faveur de la commune.

M. Buclin rappelle le parcours de **Mme Grodecki**, doyenne de cette assemblée et qui est entrée au Conseil municipal en 1984. Elle a toujours été à l'écoute des Troinésiennes et des Troinésiens et recherché les meilleures solutions pour le bien de tous. Mme Grodecki a présidé durant plusieurs années la commission des loisirs et a toujours participé activement à toutes les manifestations communales, ce qui a été très apprécié. Au nom des autorités, M. Buclin la remercie de toutes ces années passées au service de la commune.

M. Buclin relève ensuite que **M. Styner** a décidé de ne pas assumer un nouveau mandat de conseiller municipal, bien qu'élu le 25 mars dernier. M. l'Adjoint le remercie de ses 8 années passées au sein du Conseil et durant lesquelles son engagement et ses compétences ont été appréciées de tous.

Pour terminer ces remerciements, M. Meynard lit un texte dédié à **M. Querio**, qui a également décidé de ne pas se représenter après 12 ans de Conseil municipal. Avec humour et par quelques anecdotes, M. Meynard rappelle les qualités et certaines interventions qui ont marqué le parcours politique de M. Querio.

Ces quatre Conseillers municipaux sortants sont remerciés par les applaudissements nourris de l'assemblée.

Avant de clore la séance, Mme Bernardet dit son plaisir d'avoir présidé 9 séances de ce Conseil, au cours desquelles 4 crédits ont été votés et approuvés et dont les durées ont varié de 40 minutes à plus de 2 heures ; elle remercie les Conseillers municipaux, la Mairie et les secrétaires

de leur confiance et de leur aide et passe le flambeau à M. Matringe auquel elle souhaite une belle année de présidence.

La Présidente lève la séance à 21h25 et invite toutes les personnes présentes à se retrouver au bar pour fêter cette dernière séance de la législature.

La Présidente :  
Mme Dominique Bernardet

Le vice-secrétaire :  
M. Olivier Niederhauser

Un Conseiller municipal :

## Résumé de la délinquance dans la commune de Troinex

DELITS	2004					2005					2006					2007	
	TRIMESTRES				total	TRIMESTRES				total	TRIMESTRES				total	trim 1	total
	trim 1	trim 2	trim 3	trim 4		trim 1	trim 2	trim 3	trim 4		trim 1	trim 2	trim 3	trim 4		trim 1	total
VOLS SIMPLES	0	4	0	0	4	0	1	0	2	3	2	2	1	0	5	3	3
CAMBRIOLAGES	16	2	4	5	27	4	4	10	13	31	8	3	6	3	20	4	4
VOLS PAR EFFRACTION VEH.	0	4	2	7	13	8	5	2	0	15	2	3	4	0	9	1	1
VOLS VEHICULES 4 ROUES	0	1	1	1	3	0	1	2	0	3	0	1	0	3	4	0	0
VOLS VEHICULES 2 ROUES	1	1	3	3	8	11	6	9	4	30	4	8	5	1	18	4	4
DOMMAGES A LA PROPRIETE	1	12	5	4	22	14	15	10	1	40	2	12	6	6	26	3	3
TOTAUX	18	24	15	20	77	37	32	33	20	122	18	29	22	13	82	15	15

## COMMISSION DES FINANCES

SEANCE DU LUNDI 7 MAI 2007

RAPPORT DE COMMISSION

---

Présents :

M. Alain Forestier, Président  
Mme Annick Deshayes  
MM. Jean Berthet, Alexandre De Montmollin, Jean-Louis Kaiser, Guy Lavorel, Joseph Menu, Chrisitan Pittet, Enrico Querio et Jean-Pierre Waefler

Jacques Magnenat, Maire  
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints  
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal  
Stéphane Riem, Secrétaire communal adjoint

Excusés :

MM. Jean-Marc Styner (remplacé par Guy Lavorel) et Marc Truan (remplacé par Alexandre De Montmollin)

---

Chers collègues,

Lors de cette séance, nous avons travaillé sur les sujets suivants :

- Examen des comptes 2006 de la Commune de Troinex : examen du compte de fonctionnement, du compte des investissements et du bilan au 31.12.06
  - Etude de la proposition de la Mairie pour l'achat d'un véhicule destiné au service de piquet des compagnies de sapeurs-pompiers de Troinex et de Veyrier
  - Information de la Mairie concernant le loyer versé par l'opérateur Sunrise pour l'antenne de la route de Moillebin
- 

### Examen des comptes 2006

Nous avons passé en revue le compte de fonctionnement page après page, afin que chaque Conseiller puisse poser les questions qu'il désire à la Mairie. Les interrogations des Conseillers concernaient les écarts entre le budget 2006 et les comptes 2006, notamment sur des sujets comme les charges de personnel, les dépenses pour l'énergie, les assurances, les frais d'entretien mobiliers... Le récapitulatif des questions et des réponses données par la Mairie est fourni en détails dans le PV de cette Commission.

Nous avons ensuite étudié le bilan au 31.12.06, puis le compte des investissements. Les tableaux et graphiques annexés, d'une grande qualité, ont permis à tous les Conseillers d'acquérir une bonne vision d'ensemble de la situation de notre Commune.

Le compte de fonctionnement, le bilan et le compte des investissements 2006 ont été approuvés à l'unanimité :

**Comptes 2006 :**

Revenus	Fr.	6'894'092.43
Charges :	Fr.	5'654'951.09
<b>Excédent de revenus :</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'248'141.34</b>

**Investissements 2006 :**

Dépenses :	Fr.	868'936.21
Recettes :	Fr.	39'649.30
<b>Solde :</b>	<b>Fr.</b>	<b>829'286.91</b>

<b>Bilan au 31.12.02 :</b>	<b>Fr.</b>	<b>46'400'460.27</b>
----------------------------	------------	----------------------

---

**Proposition de la Mairie pour l'achat d'un véhicule destiné au service de piquet des compagnies de sapeurs-pompiers de Troinex et de Veyrier**

Après examen du document fourni par Mairie, décrivant 4 modèles de véhicules, il est très vite apparu que le Suzuki Jimny est celui qui répond le mieux aux exigences (la Commune de Veyrier souhaite un véhicule 4X4, avec moteur diesel).

Un débat sur la nécessité de l'acquisition d'un véhicule de piquet a été lancé, afin de s'assurer que cet achat était bel et bien justifié. Monsieur de Montmollin nous explique que selon M. Wassmer, chef de la Sécurité civile, l'acquisition d'un véhicule de piquet n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée pour des questions pratiques (équipement de feux bleus, moyens légers d'extinction, radio...).

Il est clair qu'il serait compliqué et mal aisé pour les officiers de piquet d'utiliser leur véhicule personnel (équipement à installer dans chaque véhicule, calcul des indemnités de déplacement...)

M. Berthet soulève ensuite le fait que si la Mairie fait l'acquisition d'un véhicule diesel, il serait souhaitable que ce dernier soit équipé d'un filtre à particule. En effet, il serait bien que la Commune montre l'exemple en matière de protection de l'environnement, notamment pour ce qui concerne ses véhicules. La Mairie est donc priée de se renseigner sur la possibilité d'équiper le véhicule, s'il ne l'est pas d'origine.

L'achat du véhicule Suzuki Jimny, pour le prix de 32'930.-- , plus le prix du filtre à particule, est mis au vote.

**La proposition est acceptée par 8 oui et 3 abstentions (lib.).**

Des commissaires (Socialistes et Hors-Parti - M. Lavorel et Mme Deshayes) conditionnent leur acceptation du vote à la mise en place d'un filtre à particule sur le futur véhicule.

**Information de la Mairie concernant le loyer versé par l'opérateur Sunrise pour l'antenne de la route de Moillebin**

La Mairie explique aux commissaires que, suite à la mise en place de l'antenne de téléphonie mobile le long de la route de Moillebin et non dans le clocher de l'église catholique, elle envisage de rétrocéder à cette dernière la somme de Fr. 4000.- par année. En effet, si l'antenne avait été placée dans le clocher, l'église catholique aurait perçu de la part de Sunrise un revenu de Fr. 6000.- par année.

Le loyer perçu par la Commune pour l'antenne est de Fr. 12'000.- par année (11'000.- en 2007, puisque l'antenne a été installée en février). Il semble donc correct de rétrocéder à la paroisse catholique la somme de 4000 francs. C'est aussi un moyen de récompenser les services rendus par l'église catholique à la Commune (mise à disposition de son terrain et de son parking lors de manifestations communales).

La proposition de verser à la paroisse catholique une somme annuelle de Fr. 4'000.-, jusqu'à l'échéance du bail qui lie Sunrise et la Commune, est donc mise au vote et **approuvée à l'unanimité**.

Annick Deshayes  
« Préposée au rapport »

## Commune de Troinex

## CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2006

Comptes	Dépassements
0200.3040	Caisse de prévoyance 800.00
0200.3180	Honoraires, frais voyage ACG 320.00
0500.3050	Assurances maladie et accidents 3'869.35
0500.3184	Honoraires, assurances 18'644.60
0800.3331	Amortiss. Gd-Cour 2 1.00
0803.3010	Traitement du personnel 9'520.35
0803.3030	Assurance sociales (AVS, etc) 483.85
0803.3140	Caisse de prévoyance 2'880.00
0803.3120	Eau, énergie, combustibles 5'689.65
0803.3180	Honoraires, assurances 2'118.70
0808.3140	Entretien immeubles par tiers 4'040.30
0900.3070	Prestation aux pensionnés 449.40
0900.3130	Achats de fournitures et marchandises 4'480.00
0900.3190	Frais divers, frais soirée commune 6'459.75
1100.3180	Honoraires société de sécurité 401.45
1400.3110	Mobilier, machines, matériel, véh. 762.55
2100.3010	Traitements du personnel 2'227.55
2100.3110	Mobilier, machines, matériel, véh. 13'085.50
2100.3120	Eau, énergie, combustibles 10'080.95
2100.3130	Achats fournitures et marchandises 1'313.60
2100.3140	Entretien immeubles par des tiers 14'663.67
2100.3150	Entretien mobilier par des tiers 12'412.94
2100.3180	Honoraires, assurances, tél. 16'678.90
2100.3181	Frais promotions et fête école 5'736.70
2100.3650	Subv. cuisine scolaires 8'982.85
3000.3110	Mobilier, machines, matériel, véh. 227.10
3000.3180	Honoraires, frais manif. cultur. 10'200.90
3300.3120	Eau, énergie, combustibles 2'638.20
3300.3130	Achats fournitures et marchandises 4'383.50
3300.3220	Intér. emprunt BCGE 2003 (parc) 143.00
3400.3630	Subv. activ. sportives communales 1'250.00
3400.3650	Suv. activités sportives 2'750.00
5400.3140	Local jeunes - entretien immeuble 1'839.90
5400.3650	Subv. inst. pour la jeunesse 6'583.00
5400.3651	Subv. garderie d'enfants 7'000.00
5800.3650	Subv. oeuvres sociales suisses 110.00
5800.3660	Allocations sociales diverses 5'106.30
6200.3070	Prestation aux pensionnés 11'000.00
6200.3130	Achats fournitures et marchandises 9'665.60
6200.3140	Entretien routes communales 7'460.70
6200.3150	Entretien mobilier par des tiers 3'492.35
6200.3180	Honoraires prestations de tiers 12'272.20
6200.3190	Frais divers 1'937.75
6220.3220	Intérêts emprunt place et parking 1'054.95
6214.3310	Amort. ch. piéton Dottrens/Lullin 0.10
7200.3110	Mobilier, machines, matériel, véh. 2'169.80
7200.3140	Entretien immeubles par tiers 529.90
7200.3181	Frais levée autres déchets 6'277.80
9000.3460	Compens. aux communes françaises 13'372.97
9000.3510	Frais de perception des impôts 124'135.73
9500.3180	Honoraires, impôts fonciers 350.35
9506.3110	Mobilier, machines, matériel, véh. 3'512.00
9506.3180	La Chaumière - honoraires, assur. 9'236.60